

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Commune de 5330 ASSESSE

Projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE35005 "Bassin du Samson" en exécution de l'article 26, §1, de la Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature.

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des Plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §3 du Code de l'Environnement.

Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'article 26, §2, de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature.

Enquête publique organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le projet d'arrêté de désignation du site Natura 2000 BE35005 "Bassin du Samson" dont l'auteur est le Gouvernement wallon est soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de la désignation de ce site Natura 2000. La durée de cette enquête est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 15/07/2011
27/05/2011	01/06/2011	15/07/2011	Administration communale de 5330 ASSESSE, Place communale, 2-4 5330 ASSESSE  15/07/2011 à 12h00	Collège communal de 5330 ASSESSE Place communale, 2-4 5330 ASSESSE

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et le mercredi après-midi de 13h30 à 16 h 00 – les services travaillent à bureaux fermés les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi) ainsi que le samedi matin.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin (de 9h00 à 11h30), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme au 083/636.847 (Madame Nathalie ROY).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par les agents du service urbanisme/environnement de la Commune d'Assesse.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des directions extérieures (Direction de Namur : Monsieur Jean-Pierre SCOHY, Directeur, Avenue Reine Astrid, 39-43 à 5000 NAMUR, 081/715.400) et des services centraux du Département de la Nature et des Forêts (avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes – Tél. : 081/33.65.53).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Assesse, le 27 mai 2011

Jean-Pierre FRANQUINET

Luc BOUVEROUX

Secrétaire communal

Bourgmestre